

BULLETIN D'INFORMATION

MINE
CANADIAN
MALARTIC

JUIN 2020
NUMÉRO 16



MOT DE L'ÉQUIPE

Nous traversons une période sans précédent qui a placé la santé et la sécurité de tous comme une priorité quotidienne qui va bien au-delà de la prévention des accidents de travail.

Dans le présent bulletin, nous vous partageons les mesures et les actions posées en lien avec la COVID-19 sur notre site. Les semaines qui ont précédé le redémarrage progressif de nos activités nous ont permis, entre autres, de travailler sur un plan robuste de mesures d'hygiène et de prévention pour assurer un environnement de travail sécuritaire à l'ensemble de nos employés.

Soyez assurés que nous ne ménageons aucun effort pour vous offrir à distance l'ensemble de nos programmes de manière tout aussi sécuritaire.

Notre réalité a peut-être changé, mais nos engagements demeurent les mêmes.

Prenez soin de vous et vos proches!



Serge Blais

SERGE BLAIS, ing.
Directeur général



Josée Plouffe

JOSÉE PLOUFFE
Directrice communications
et relations avec le milieu

En couverture : Un arc-en-ciel croqué sur le vif par le photographe Mathieu Dupuis lors de l'arrosage d'un chargement de minerai en 2016.

MISE À JOUR SUR NOS PROGRAMMES



Les dernières semaines nous ont menés à modifier nos façons de faire. Ainsi, les programmes suivants ont été repris à distance et les périodes d'inscription ont été prolongées.

- ▶ Le **programme de compensation couvrant l'année 2019** ou **dans le cadre de l'action collective** a été repris à distance à compter du 4 mai et la période d'inscription s'est terminée le 1^{er} juin 2020;
- ▶ **Programme de revitalisation** - La période d'inscription obligatoire se tient du 1^{er} juin au 1^{er} septembre 2020 inclusivement;
- ▶ **Lignes directrices encadrant l'acquisition de propriétés principales à Malartic** - La date limite pour en bénéficier a été prolongée jusqu'au 9 novembre 2020 inclusivement;
- ▶ **Programme de revente** - Consultez les sites Internet Centris.ca ou Realtor.ca.

Pour en connaître davantage, visitez notre site au canadianmalartic.com.

Si vous avez des questions sur la reprise de nos programmes, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Nous vous répondrons dans les meilleurs délais.



UNE ÉVOLUTION RAPIDE

La situation entourant la COVID-19 a évolué rapidement. Voici les grandes lignes des derniers mois.

Mi-mars :

Les premières informations relatives à la COVID-19 sont partagées aux employés. Elles concernent principalement les symptômes de la maladie, les mesures d'hygiène à adopter pour éviter la propagation et les recommandations aux voyageurs. Des **mesures de prévention supplémentaires** sont mises en place. Une cellule de gestion est créée afin d'assurer le suivi des annonces gouvernementales et leur application.

16 mars :

Envoi d'un mémo aux citoyens de Malartic pour les informer de la fermeture du Local de relations avec la communauté. L'accès demeure disponible sur rendez-vous seulement.

23 mars :

Le gouvernement du Québec demande aux entreprises de cesser leurs activités jusqu'au 13 avril. Le secteur minier est jugé prioritaire et reçoit l'autorisation d'exécuter des opérations minimales sur le site, comme de l'entretien et de la surveillance environnementale. Le Local de relations avec la communauté est complètement fermé et les différents programmes offerts à la population de Malartic sont suspendus.

Début avril :

Mise en place de **mesures additionnelles d'hygiène et de prévention** pour les employés qui maintiennent les activités minimales sur le site. Ces nouvelles mesures, combinées à celles déjà en place depuis quelques semaines déjà, visent à continuer d'assurer la santé et la sécurité de l'ensemble des équipes en prévision de la reprise de nos opérations.

9 avril :

Implantation d'une nouvelle **procédure de triage** à laquelle toute personne, sans exception, doit se conformer en entrant sur le site. Cette procédure comprend le lavage des mains à l'entrée et à la sortie de roulottes installées près du poste de garde, la prise de température ainsi qu'un questionnaire permettant d'évaluer si l'accès au site est autorisé.

PRINCIPALES MESURES DE PRÉVENTION



13 avril :

Le gouvernement du Québec autorise la reprise des activités d'exploitation minière à compter du 15 avril. MCM annonce que cette reprise sera progressive et implante une **formation obligatoire** pour tous les employés sur les mesures d'hygiène et de prévention mises en place, avant de pouvoir accéder au site.

4 mai :

Pratiquement tous les employés sont de retour au travail, que ce soit sur le site ou à la maison en télétravail. Le programme de compensation 2019 ou dans le cadre de l'action collective est **repris à distance**, mais le Local de relations avec la communauté demeure fermé jusqu'à nouvel ordre.

1^{er} juin :

Reprise à distance des programmes qui avaient été suspendus : Programme de revitalisation, Lignes directrices encadrant l'acquisition de propriétés principales à Malartic et Programme de revente.



Alexandre Dumont, contremaître entretien.

COVID-19

PLAN DE MESURES D'HYGIÈNE ET DE PRÉVENTION

Nous avons développé un plan robuste de mesures d'hygiène et de prévention afin de continuer d'assurer la santé et sécurité de nos employés sur le site.

Le gouvernement du Québec et la Direction de la santé publique ont constaté que l'industrie minière, dont MCM, a rapidement réagi pour mettre en place un ensemble de mesures sanitaires et de meilleures pratiques en matière de santé publique permettant de sécuriser de façon optimale les lieux de travail et limiter les risques de propagation du virus pour les travailleurs, leur famille ainsi que les communautés d'accueil, comme Malartic.

Notre plan comprend de nombreuses procédures extraordinaires, notamment :

PLUS DE
80 MESURES
mises en place.

- ▶ Le triage à l'entrée du site, des restrictions d'accès et des mesures d'isolement ;
- ▶ Le nettoyage et la désinfection ;
- ▶ La distanciation sociale ;
- ▶ La protection individuelle ;
- ▶ La réduction du potentiel d'interaction physique entre les employés ;
- ▶ Les relations avec la communauté.

L'infirmière Cathie Allain prend la température d'un employé avec une caméra thermique dans l'une des roulottes de triage installées à l'entrée du site. Une procédure obligatoire pour chaque entrée sur le site de la mine, à notre Local des relations avec la communauté et au bureau de chantier situé à l'est de la ville.



Un chapiteau a été érigé sur le site afin de faciliter la distanciation entre les employés qui reçoivent leur carte de travail en début de quart.



Les heures d'arrivée au travail ont été distancées afin d'éviter les regroupements.



Nous avons procédé à une importante campagne de communication sur le site, notamment en produisant des affiches pour reconnaître les symptômes de la COVID-19 et les différentes mesures de prévention à adopter pour limiter la propagation du virus. Un bulletin d'information est aussi envoyé régulièrement à tous nos employés.

Dans le cadre du Projet Extension Malartic, des travaux d'aménagement restent à réaliser à l'entrée est de Malartic. Les mêmes mesures s'appliquent sur le chantier. Une roulotte de triage y a d'ailleurs été installée à proximité.



La COVID-19 est une nouvelle réalité et un risque qui fait maintenant partie intégrante de la gestion continue de nos activités.

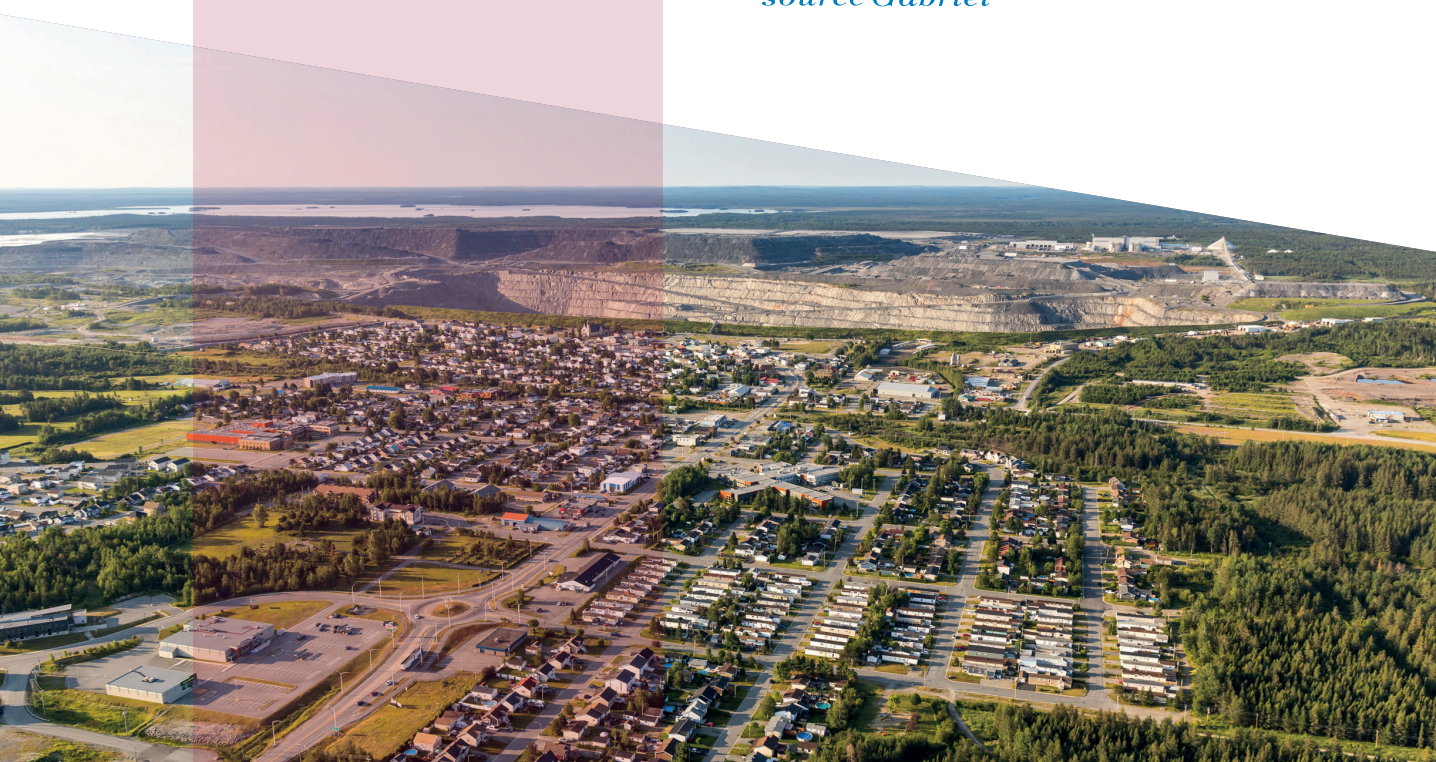
DONNER AU SUIVANT

Maison de la source Gabriel

Afin de soutenir la mission de l'établissement de soins palliatifs de Val-d'Or, MCM a versé 5 000 \$ à la Maison de la source Gabriel dans un contexte où toutes les campagnes de levées de fonds prévues ont été reportées. Pour en savoir davantage, consultez le site maisonsourcegabriel.com.



*maison de la
source Gabriel*



Un coup de pouce pour les communautés

En ayant à cœur les gens d'ici, MCM a souhaité faire sa part pendant cette période difficile en remettant, le 7 avril dernier, une somme de **30 000 \$ dans la communauté**.

Ces fonds ont été répartis au sein de différents organismes de Malartic et de la région qui offrent notamment des services d'aide alimentaire et de soutien divers aux personnes âgées ou aux familles en situation précaire.

MCM, et ses partenaires Agnico Eagle Ltée et Yamana Gold Inc., s'unissent pour remercier toutes les organisations qui font une différence dans le quotidien de ceux et celles qui en ont le plus besoin en ce moment.

**DON DE 30 000 \$
À DIFFÉRENTS ORGANISMES**

Distribution de masques à nos employés

À la suite de la recommandation du gouvernement du Québec de porter un masque lorsque nous sortons de la maison et que la distanciation physique de 2 mètres ne pourrait pas être respectée, nous avons, à la mi-mai, offert gracieusement à tous les employés et leur famille, ainsi qu'aux employés d'entrepreneurs, des masques pour leurs besoins personnels.

Ces masques, lavables et fabriqués au Québec, peuvent permettre de protéger notre entourage contre la COVID-19.



Notre directeur des ressources humaines, Maxime Grondin, sa conjointe Josée Coderre et leurs enfants Jacob, Justin et Jayden.



PROJET EXTENSION MALARTIC

Déviation de la route 117

Les travaux routiers de la déviation de la route 117 ont repris à la fin du mois de mai et se poursuivront jusqu'à la fin du mois de juin 2020. Ils consisteront principalement à terminer l'asphaltage de l'entrée est de la ville de Malartic et à compléter l'îlot central en béton.

Aménagement paysager



Des travaux se poursuivront dans le même secteur jusqu'en septembre 2020. Ces derniers permettront de terminer l'aménagement longeant l'avenue Champlain et d'effectuer celui prévu au nord et au sud de la déviation de la route 117. Cet aménagement comprendra, entre autres, du mobilier urbain et l'installation d'une œuvre d'art.



Le Fonds Essor Canadian Malartic (FECM) vise à favoriser la qualité de vie et l'épanouissement des citoyens de Malartic ainsi que l'essor à long terme de la ville grâce à la promotion et au soutien d'initiatives ayant un impact durable sur le développement économique, social et culturel. Un conseil d'administration a le mandat d'analyser les demandes qui lui sont adressées et MCM prend en charge le volet administratif en plus de verser, en 2020, 165 000 \$ au Fonds.



Le FECM verse un montant de 4 000 \$ au Carrefour jeunesse-emploi d'Abitibi-Est pour le rôle d'accompagnement qu'effectue le travailleur de milieu à Malartic.

Le FECM contribue un montant de 2 500 \$ au Club de patinage artistique de Malartic pour l'achat d'un tissu durable afin de couvrir le tour de bande lors de spectacles présentés à l'aréna du Centre Michel-Brière. Il remplace les rouleaux de plastique à utilisation unique.



Photo gracieuseté du Club de patinage artistique de Malartic prise en février dernier.



Pour plus de détails sur le FECM, consultez notre site canadianmalartic.com.

La prochaine date limite pour déposer vos demandes est le **19 août 2020**.



DONS ET COMMANDITES

Mine Canadian Malartic soutient la vie culturelle et sociale, localement et en région, par l'entremise de dons et commandites. Pour plus de détails et pour vous procurer un formulaire de demande, consultez notre site canadianmalartic.com.

Les prochaines dates limites pour déposer vos demandes sont :

26 juin 2020

27 juillet 2020

24 août 2020

Événements écoresponsables

MCM a renouvelé son entente de partenariat avec l'organisme d'économie sociale GÉCO. Ce dernier offre des services et du matériel pour la tenue d'événements écoresponsables comme la gestion des matières résiduelles, le recyclage et le compostage. Cette collaboration est d'une durée de 4 ans et d'un montant de 12 000 \$.



Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or

Les festivités entourant la Journée nationale des Autochtones est aussi l'occasion d'encourager la persévérance scolaire. MCM était heureuse de verser 1 000 \$ pour la tenue du Gala Mémégwashî 2020 qui figure dans la programmation de cette journée.



Malgré l'annulation d'événements, MCM a contribué aux programmes de bourses suivants :

- ▶ Bourses d'excellence 2020 de la Fondation de l'UQAT – 2 000 \$.
- ▶ Bourses du Gala Reconnaissance 2019-2020 du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue pour les campus de Val-d'Or, Amos et Rouyn-Noranda – 3 000 \$.
- ▶ Bourses du Centre de formation professionnelle Val-d'Or – 1 500 \$
- ▶ Bourses du Centre de formation professionnelle Lac-Abitibi – 1 500 \$

Nous félicitons chaleureusement tous les lauréats et les étudiants, qui, malgré la situation actuelle, ont poursuivi et terminé leurs études.

Un don de 500 \$ a aussi été fait à la Société Canadienne du Cancer pour l'activité Le Relais pour la vie, qui n'a malheureusement pu avoir lieu cette année.





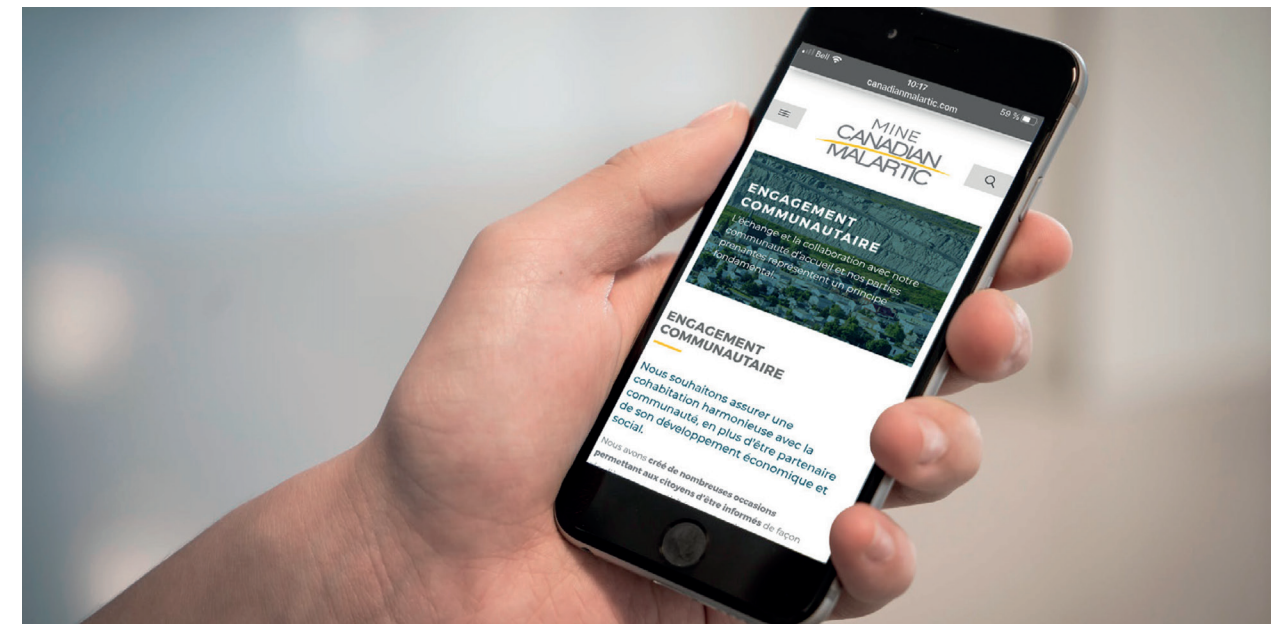
NOUVELLES

Entente de collaboration historique entre Mine Canadian Malartic et les Premières Nations Anicinapek d'Abitibiwinni, de Lac Simon, de Long Point et de Kitcisakik

Nous sommes heureux et fiers de l'entente de collaboration conclue entre MCM avec les Premières Nations Anicinapek d'Abitibiwinni, de Lac Simon, de Long Point et de Kitcisakik, une nouvelle annoncée le 3 juin dernier.

Cette entente vise le développement durable des quatre Premières Nations Anicinapek et leur participation accrue à nos activités et projets miniers. Cette entente est une première du genre en Abitibi-Témiscamingue entre des Premières Nations Anicinapek et une entreprise minière en opération.

L'entente de collaboration prévoit des mesures permettant d'accroître jusqu'en 2027 la participation des quatre Premières Nations Anicinapek aux activités de MCM, relativement à la formation, aux opportunités d'emplois et d'affaires, et à la protection de l'environnement.



Un nouveau site Internet à votre disposition

Depuis le 26 mars dernier, vous avez accès à un tout nouveau site Internet présentant notamment de l'information sur nos activités, notre implication dans la communauté et nos offres d'emplois. Vous y trouverez aussi nos actions en lien avec la COVID-19.

Avec ce nouveau site Internet, nous poursuivons notre engagement à communiquer de manière transparente et régulière, tout en répondant de façon optimale à vos questionnements et besoins.



Visitez nous régulièrement au www.canadianmalartic.com.

MINE
CANADIAN
MALARTIC

RELATIONS AVEC
LA COMMUNAUTÉ

1041

Bienvenue
à tous!

MINE
CANADIAN
MALARTIC

CANADIANMALARTIC.COM



VOUS AVEZ DES QUESTIONS, DES COMMENTAIRES, DES PRÉOCCUPATIONS?

Le Local de relations avec la communauté est maintenant ouvert aux visiteurs. Ceux-ci doivent se conformer à la procédure de triage en place, sans exception. Si vous voulez nous faire part de vos questions ou de vos préoccupations, nous vous invitons à communiquer d'abord avec nous. Nous vous répondrons dans les meilleurs délais.



Appelez-nous au numéro :
819 757-2225, poste 3425



Écrivez-nous à l'adresse :
relationscommunautaires@canadianmalartic.com